

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
du 14 février 2025
Arrêté portant ouverture d'une
enquête publique préalable à la
révision allégée n°6 du Plan local
d'urbanisme de Limoges
N° 26340

Le Président de Limoges Métropole

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'aménagement et notamment ses
articles L213-1 et suivants et R.213-1 et suivants,
Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article
L213-36
Vu le Code des relations entre le public et
l'administration et notamment son article L.311-5
Vu la délibération du Conseil communautaire de
Limoges Métropole en date du 02 décembre 2023
approuvant la révision allégée n°6 du Plan local
d'urbanisme (PLU) de Limoges
Vu le décret de M. Jean-Louis Baudouin, Président de l'Institut
national de l'urbanisme en date du 27 décembre 2023
désignant M. René CRECHÉAL, en qualité de commissaire
enquêteur
Considérant la nécessité de soumettre à
enquête publique la procédure de révision allégée n°6 du
PLU de Limoges.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Il y a lieu, conformément à l'article L213-36 du Code de l'urbanisme, de
procéder à l'enquête publique relative à la révision allégée n°6 du Plan local d'urbanisme de
la commune de Limoges. Cette procédure consiste à réaliser un rapport sans émettre
proposition (R-VPS).

L'enquête publique sera ouverte du lundi 10 mars 2025 à partir de 10h00, au mercredi
27 mars 2025 à 17h00 inclus sans compter 17 jours consécutifs. Le siège de Limoges
Métropole, situé au 29 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges, a été désigné comme siège de
l'enquête publique.

ARTICLE 2. Le dossier relatif à l'enquête préalable à l'article 1 sera tenu à la disposition du
public pendant 17 jours consécutifs du lundi 10 mars 2025 à partir de 10h00, au mercredi
27 mars 2025 jusqu'à 17h00 aux dates et aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la mairie annexes de Limoges, situés au **3 rue du Maréchal**,
87000 Limoges pendant les jours et heures d'ouverture des services au
public, soit du lundi de 10h00 à 17h00, et du mardi au vendredi de 09h30 à
12h30 et de 14h30 à 17h00
- Au siège de Limoges Métropole, situé au **29 rue Bernard Palissy, 87000
Limoges** pendant les jours et heures d'ouverture des services au public, soit
du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de Limoges Métropole
Blogs (www.limoges-metropole.fr) ou sur l'espace numérique public (E) disponible sur le
site internet de la commune de Limoges (https://www.limoges.fr).

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la révision allégée n°6 du Plan local d'urbanisme de Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 18 Février 2025



26340.pdf
(.pdf, 196,6 Ko)



TÉLÉCHARGER